



Journal Municipal de la Ville de Coignières

N°

83

Juillet

2013

# Ensemble à Coignières



Rénovée et agrandie

## La nouvelle Mairie vous ouvre ses portes



4

## En Ville

- > Un hôtel de Ville plus spacieux, fonctionnel et accueillant
- > Fête de Coignières, le rendez-vous familial par excellence
- > Un Jardin du Souvenir à la mémoire des défunts
- > Nouveau : Un service de petites annonces en ligne

17

## Travaux

- > Zoom sur les chantiers et aménagements en cours

20

## Culture

- > Théâtre Alphonse Daudet : Lever de rideau sur la nouvelle saison
- > Juin Culturel : Vitrine des arts et des artistes de la Ville
- > Une belle programmation musicale en perspective

28

## Du côté des jeunes

- > Lancement d'une large concertation en faveur du nouveau format scolaire
- > La Ville, partenaire de tous les élèves

31

## L'action sociale

- > Une mission de prévention, d'insertion et d'accompagnement au service de tous

33

## Economie

- > Centre commercial « Le Village » : Proximité et convivialité
- > Les ateliers EMG, labellisés « patrimoine vivant »
- > Opération peau neuve pour le centre commercial « Le Forum »
- > Bienvenue aux nouveaux commerçants

40

## Transport

- > Le Projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France 2013 et le prolongement de l'A12, par le Maire Henri Pailleux

43

## Télex

- > Les infos en bref
- > Les décisions municipales majeures
- > Le Carnet des Coignériens

Directeur de la Publication : Henri Pailleux

Directrice-adjointe : Josyane Gorgibus

Rédaction et photos : Service Communication

Maquette et impression : NPC

Dépôt Légal : Juillet 2013

[www.coignieres.fr](http://www.coignieres.fr)



*Madame, Monsieur,*

*Comme vous le savez, nous sommes submergés de lois, dont certaines sont fort discutables, pour ne pas dire inutiles. Sur ce point, c'est donc volontiers que je m'adresse aux députés et au gouvernement de poser leurs plumes un temps et de revoir les lois existantes pour supprimer toutes celles qui ne servent à rien. Sur ce registre, il convient de savoir que depuis début mars, nous sommes en période préélectorale, s'agissant des Municipales de mars 2014.*

*La communication municipale est sévèrement encadrée (on se demande pourquoi !) et elle est d'autant plus encadrée que l'on se rapproche de l'élection. **Cet éditorial sera donc le dernier du mandat qui s'achève.***

*Nous sommes le 21 juin et c'est l'été, même si le beau temps n'est pas au rendez-vous ; mais ne désespérons pas ! C'est également la Fête de la Musique et l'époque où s'organise la Fête des Voisins.*

*Je suis très sensible à cette dernière, car c'est l'expression même des moments de convivialité que je souhaite voir s'instaurer.*

*L'initiative en revient aux résidents d'une placette par exemple, l'idée pouvant être lancée par l'un d'entre eux. Il en existe quelques unes, mais trop peu à mon goût et je remercie, ici, ceux qui m'en font la demande. Demande immédiatement accordée, concrétisée par un arrêté municipal et, si nécessaire, par la mise en place de barrières Vauban pour en assurer la sécurité.*

*Lorsque je présidais, entre 1977 et 1983, l'association syndicale « La Résidence le Village », j'avais lancé un vaste chantier d'aménagement de nos placettes à l'initiative des résidents eux-mêmes et je les avais invités à y faire la fête en juin. Cette proposition avait eu du succès, mais elle s'est éteinte avec le temps, ce que je regrette, car c'était l'opportunité pour tous les résidents d'une allée de faire la fête et de se connaître.*

*Je profite donc de cet éditorial pour relancer l'idée et, parce que les vacances d'été sont devant nous, je vous les souhaite agréables en famille ou entre amis. Quant à ceux qui n'ont pas la chance de partir, et je pense aux jeunes en particulier, je les invite à rejoindre les nombreuses animations que nous mettons en place à leur intention.*

*Avec mes sentiments très cordiaux,*  
**Le Maire**  
**Henri Pailleux**



# Inauguration Bienvenue dans vo

*Emblème d'une administration moderne et d'un service public de qualité, le nouvel hôtel de Ville a ouvert ses portes au public.*

*Erigé en continuité de la mairie existante, afin de conserver le cachet du centre ancien, le nouveau bâtiment se distingue sur le plan architectural : il est écologique dans sa conception et économe dans son fonctionnement, avec une mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les Coigniériens et les usagers bénéficient ainsi d'une qualité d'accueil renforcée, tandis que le personnel communal et les élus disposent d'espaces de travail plus fonctionnels, spacieux et accueillants.*

Le nouvel édifice public, premier espace tangible de démocratie de proximité, d'entraide et de solidarité, a été inauguré le 28 juin par le Maire **Henri Pailleux**, en présence de nombreuses personnalités : le Préfet des Yvelines **Erard Corbin de Mangoux**, le Sous-Préfet de Rambouillet **Marc Chappuis**, les Sénateurs-Maires **Gérard Larcher** et **Alain Gournac**, le Président du Conseil Général **Alain Schmitz**, les Conseillers Régionaux **Marie-Thérèse Besson** et **Didier Fischer**, le Conseiller Général **Ismaila Wane**, mais aussi les Maires **Alexis Biette**, **Jacques Bouchet**, **Jean-Pierre Corby**, **Marc Lautour**, **Guy Malandain** et **Jean-Pierre Simonin**, aux côtés de la

Députée Suppléante **Josyane Gorgibus** et de l'architecte du projet **Gilles Barré**.

*Un nouvel édifice qui répond aux besoins des agents et aux attentes des habitants*

*« Vous ne pouvez imaginer le plaisir et le bonheur qui sont les miens et ceux de mon équipe de vous accueillir pour inaugurer l'aboutissement d'un chantier, dont*



# tre nouvelle Mairie



*Coupe de ruban officielle par le Maire et les élus. La stèle inaugurale a été dévoilée par le Préfet des Yvelines Erard Corbin de Mangoux et le Sénateur Alain Gournac, tandis que la plaque commémorative des Maires de la commune a été découverte par l'ancien Président du Sénat Gérard Larcher et le Président du Conseil Général des Yvelines Alain Schmitz.*





*Les élus ont visité les nouveaux locaux de la mairie et les différents services, répartis au rez-de-chaussée : Affaires Générales - Affaires Scolaires - Affaires Sociales - Division Technique - Développement Economique et Emploi - Relations Publiques - Salle Robert Vian et au premier étage : Direction Générale - Service du Personnel - Service Juridique - Secrétariat du Maire - Division Finances - Salle Robert Derreux.*



*l'objet était de réhabiliter et d'agrandir notre mairie qui datait du 19<sup>e</sup> siècle », a déclaré en préambule le Maire Henri Pailleux, rappelant, en substance, l'historique du projet : « En 1986, lorsque mon prédécesseur Robert Vian m'a passé le relais, il m'avait avoué son regret d'être contraint de laisser son personnel travailler dans des conditions indignes de l'époque à laquelle nous vivions. La commune étant à cette période financièrement*

*étranglée par les conditions de sa sortie de la Ville Nouvelle en 1984, il m'avait alors demandé de lancer ce chantier dès l'instant où j'en aurais les moyens ».*

Après avoir opté pour la construction de l'Espace culturel et sportif Alphonse Daudet en 1994, au terme du remboursement de la dette communale envers la Ville Nouvelle, le Maire s'est alors engagé en 2008 à initier le

*La salle du conseil municipal, organisée en hémicycle, est accessible depuis la place de l'église Saint-Germain d'Auxerre.*





*Le hall d'accueil, trait d'union entre l'ancienne et la nouvelle mairie, est doté d'un salon confortable et agréable, installé dans un espace d'attente informatif, qui diffusera prochainement sur écran l'actualité municipale en continu.*

chantier de la mairie, à travers le lancement d'un concours d'architecture.

**« Le nouvel hôtel de ville se positionne par rapport au bâti de 1880, qui a été conservé pour respecter l'environnement du centre ancien.**

**Pour rappel, l'ancienne mairie était un ensemble hétéroclite, dispersé et insuffisant en locaux pour loger le personnel. En 1971, Coignières comptait en effet 800 habitants et 4 agents communaux. Aujourd'hui, la Ville recense 4.500 habitants, plus de 800 entreprises, 6.000 emplois salariés et 120 agents municipaux, auxquels s'ajoutent un important développement de la vie locale, un essor de la vie associative et la naissance de nouveaux besoins en équipements ».**

Et le premier magistrat d'ajouter : **« Parallèlement, les missions de service public ont évolué, la fréquentation, les attentes et les besoins de nos**

**administrés se sont accrus, doublés d'une indispensable exigence des outils et systèmes informatiques, mais également des nouvelles techniques de communication et d'information mises en place ».**

*Des circonstances économiques favorables à la mise en œuvre d'un investissement appelé à servir les habitants pendant plusieurs générations*

Henri Pailleux a tenu ensuite à présenter le volet financier de cet investissement performant, moderne et convivial au service des administrés, soulignant le maintien d'une fiscalité sans équivalent à l'échelle régionale, au regard des multiples équipements et services proposés aux résidents,



*La Cellule Emploi offre au public un espace d'accueil, de conseils et d'information, avec ordinateurs, imprimante, photocopieur et connexion internet.*

*Le caractère esthétique et environnemental de la Mairie est privilégié : dans la cour d'honneur, les arbres centenaires sont conservés et un cheminement dallé mène à l'entrée principale.*

avant d'ajouter que les taux fiscaux et les services scolaires bénéficiaient cette année d'une réduction de 10 %.

**« Déduction faite de la subvention accordée par le Conseil Régional d'Ile-de-France à hauteur de 1.050.000 euros et du remboursement par l'Etat du Fond de compensation de la TVA d'un montant de 912.210 euros, le coût de la nouvelle mairie s'élève à 3.929.860 euros. Cet investissement, appelé à servir toutes les générations de Coigniériens sur une période de plus d'un siècle, est financé par un**



**Personnel communal et élus ont pris possession de leurs nouveaux bureaux**



**L'inauguration institutionnelle a été précédée d'une coupe de ruban avec l'ensemble du personnel communal, le 13 juin, sous l'égide du Maire, du Premier Adjoint Josyane Gorgibus et du Directeur Général des Services Serge Pradines.**

**emprunt de 4 millions d'euros sur 30 ans à un taux de 4,34 %, incluant l'actuelle construction du centre médical ».**

Et le Maire de conclure : **« A la faveur de toutes les conditions avantageuses qui étaient réunies pour mettre en œuvre ce projet –un besoin criant, le respect de la parole donnée à mon prédécesseur, des circonstances économiques favorables à un appel d'offres et à un emprunt, assorties de l'obtention d'une subvention-, ne pas saisir la chance historique qui s'offrait à nous, aurait été une faute politique ».**

**Un lieu de proximité et d'échanges, adapté aux défis de demain**

Cette cérémonie s'est achevée par l'intervention du

Sénateur-Maire Gérard Larcher, qui a salué **« la détermination, la ténacité et le talent de Henri Pailleux, qui, à travers l'édification de cette nouvelle mairie, offre aux citoyens un lieu de proximité et de rencontre, où la dimension humaine reste primordiale ».**

Enfin, le Préfet des Yvelines a adressé ses félicitations, déclarant en substance : **« Ce nouveau bâtiment, sobre et lumineux, est particulièrement réussi : il s'intègre parfaitement dans le cœur de ville. La mairie, premier des services publics, est un lieu de mémoire vivant et, à ce titre, la Ville de Coignières a la particularité de s'illustrer par une évolution spectaculaire et une métamorphose qui s'est accomplie en quelques décennies. Ce nouvel édifice, trait d'union entre le passé et le présent, va ainsi permettre de relever tous les défis, au service de la vie démocratique ».**



## Jeux, concert, pyrotechnie

# La fête jusqu'au bout de la nuit !

*C'est LE temps fort de l'année : la fête communale a conquis et réuni un public nombreux, samedi 29 juin, sur l'esplanade de l'Espace Alphonse Daudet. Cet événement est avant tout un grand moment de rassemblement et de vivre-ensemble, avec tous les acteurs de la ville : habitants, associations, services municipaux... pour échanger, partager et s'amuser dans la bonne humeur et la convivialité. Une belle réussite.*

La Fête de Coignières, rendez-vous familial par excellence, a une fois encore mis en exergue l'esprit de proximité qui règne sur la commune. C'est en effet avec beaucoup d'implication et d'enthousiasme que les agents communaux, les membres d'associations, résidents et bénévoles ont donné de leur temps pour concocter une journée de rencontre et de plaisir.

### **Animations, jeux, concert, sons et lumière**

Enfants, ados et adultes ont ainsi profité à loisir des

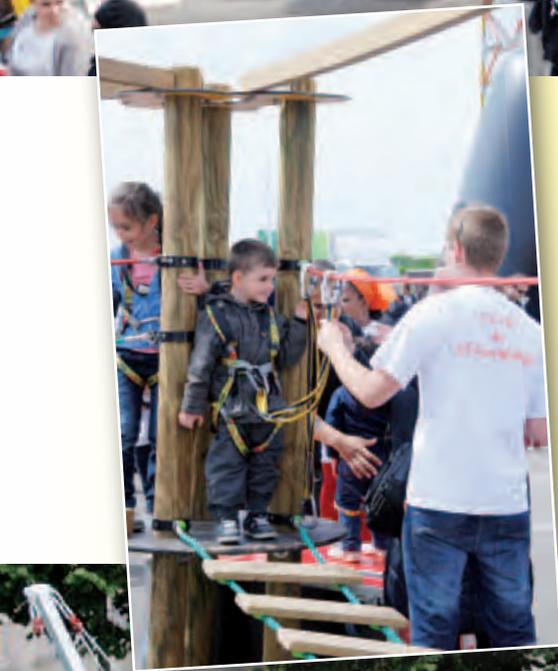
multiples jeux et animations qui leur étaient proposés : quads électriques, toboggan géant, trampolines élastiques, tour canyon, water ball, mini-golf, forêt des ouistitis, jeux en bois...

Bien naturellement, les réjouissances gustatives étaient au menu avec, en ouverture de soirée, un apéritif offert à tous, suivi d'un dîner champêtre musical et dansant.

La soirée s'est achevée, en apothéose, sur un spectacle pyrotechnique en compagnie des musiciens de l'Orchestre symphonique Alphonse Daudet. Encore !











2013 1st Grooms - Calorezzy - 1st Acrostiches - 1st Bourgeois - Orisally - Cotton Club Wine - Duple - 1st Luce - 1st B...  
2014 1st P... 1st S... 1st M... 1st J... 1st L... 1st T... 1st F... 1st S...



## → Mémoire Aménagement d'un Jardin du Souvenir

*Les Coigniériens disposent dorénavant d'un Jardin du Souvenir, aménagé au cimetière du Pont de Chevreuse. Agrémenté d'une stèle en granit rose et décoré de galets blancs, ce lieu de mémoire permet aux familles de disperser les cendres de leurs défunts et de se recueillir dans la sérénité.*



La dispersion des cendres funéraires, qui est gratuite, s'effectue en présence d'un agent communal habilité, après autorisation délivrée par le Maire. Les proches ont également la possibilité d'apposer, sur un pupitre de remarque en granit rose, une plaque en laiton avec une gravure aux nom, prénom et années de naissance et de décès de la personne disparue\*. Enfin, un registre est ouvert en Mairie, recensant l'identité des défunts et la date de dispersion de leurs cendres.

\* Le coût de cette prestation s'élève à 45 euros.

*Renseignements complémentaires : Service des Affaires Générales et Etat-civil – 01 30 13 17 88  
affaires.generales@coignieres.fr*



## → Site Internet Une rubrique Petites Annonces à votre disposition

*Afin d'accroître son offre de services en direction des Coigniériens, la Ville vient de mettre en ligne sur son site une plateforme dédiée aux petites annonces.*

Ce service gratuit, exclusivement réservé aux particuliers, permet aux internautes de déposer une annonce et de consulter les offres et propositions, classées par thèmes : achat et vente divers, auto-moto, covoiturage, cours et soutien scolaire, garde d'enfants, animaux, chambres à louer, locations saisonnières, perdu-trouvé, ou encore bricolage et travaux ménagers.

Avec une fréquentation moyenne de 3.800 visiteurs chaque mois, le site de la Ville constitue un vecteur indéniable de lien social et de proximité en faveur des administrés.

*Les modalités de ce service sont consultables sur : [www.coignieres.fr/ville-dynamique/petites-annonces](http://www.coignieres.fr/ville-dynamique/petites-annonces)*



# Aménagements en Ville

## Les chantiers en cours

### Complexe sportif du Moulin à Vent : Extension et rénovation du gymnase



***Afin de conforter la pratique sportive, qui se déploie en faveur des licenciés des clubs sportifs, mais aussi des élèves des groupes scolaires et des collégiens, une extension du Gymnase du Moulin à Vent est en cours de réalisation. Cet aménagement sera complété par la rénovation de l'actuel bâtiment.***

Une halle multisports rectangulaire, d'une surface totale de 1.255 m<sup>2</sup>, éditée en juxtaposition de l'actuel gymnase, ouvrira au public au mois de septembre. Le nouvel équipement, qui mobilise des matériaux simples, bois et acier, offrira aux sportifs une très agréable luminosité, grâce à une toiture en membrane textile enduite de PVC, garant de son étanchéité. Des vestiaires viendront compléter la structure, qui sera dotée d'un système de chauffage radiant, efficace et économe. Le gymnase actuel et la halle communiqueront grâce à une coursive faite d'une toiture en acier, qui protégera des intempéries en créant un espace intermédiaire. Un parking supplémentaire de 55 places confortera l'offre de stationnement autour du complexe. Enfin, le volet environnemental et esthétique est privilégié, avec la réalisation d'un cheminement piéton en enrobé et la plantation de 37 arbres.

Le Gymnase du Moulin à Vent bénéficiera ensuite d'une cure de jouvence, dont la réhabilitation sera effective en 2014.





## Réfection du terrain de football en gazon synthétique

***Fonctionnel et praticable par tous les temps, le terrain de football en gazon synthétique, construit en 1993, va être entièrement rénové cet été, à la plus grande satisfaction des footballeurs.***

D'une dimension de 100 x 60 mètres, aménagé pour le jeu de football à 11 joueurs (2 buts de part et d'autre de la grande longueur) et 7 joueurs (4 buts rabattables), le terrain de foot synthétique s'offre une nouvelle jeunesse : la pelouse synthétique, les 6 paires de buts, mais aussi les abris dédiés aux footballeurs vont être remplacés. Cette rénovation s'accompagnera de l'aménagement d'un abri pour les juges et de poteaux de corners.

La moquette sera de dernière génération avec des brins de gazon synthétique d'une hauteur de 6 centimètres, intégrant un remplissage en sable et granulats de caoutchouc.

Les grilles et grillages feront place à un grillage résistant neuf, tandis que les pare-balls seront remplacés par des neufs en partie haute et par un grillage en partie basse.

Le montant des travaux s'élève à 264 142 € TTC, avec un financement du Conseil Général des Yvelines à hauteur de 102 202 €.

Les joueurs pourront prendre possession de leur nouveau terrain dès le mois de septembre.



## Autres travaux et réalisations



### Nouveaux ralentisseurs

Les abords de la Mairie bénéficient de nouveaux plateaux ralentisseurs.



### *Lancement des travaux du Centre Médical*

Malgré une météo peu favorable, les fondations du futur Centre Médical sont en cours de réalisation. La réception des travaux, sous réserve des intempéries, est prévue pour la fin du mois de décembre.



### *Des ruches en Ville*

Essentielles à la pollinisation des plantes, les abeilles font leur apparition en Ville, dans le cadre de l'Agenda 21 mis en place par la Municipalité. Deux ruches ont été installées sur le site protégé de l'Espace Alphonse Daudet, à proximité du futur vignoble, dont le terrain est en cours de préparation. Un volet pédagogique sera associé à cette opération écologique en direction des enfants, portant sur la sensibilisation à l'apiculture, la gestion d'une ruche, la récolte de miel...



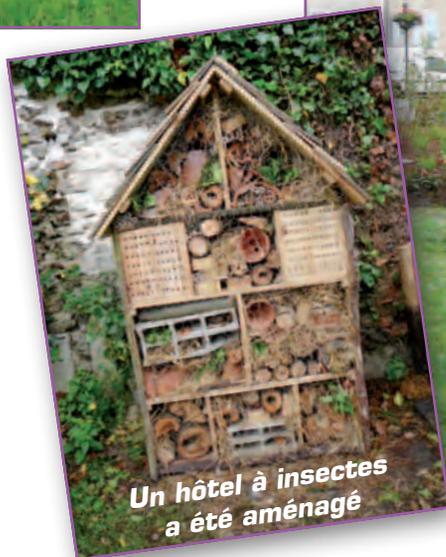
### *Création d'un jardin estival*

L'espace vert situé rue de la Mairie, en rive de la sente du Clair de Lune, a fait l'objet d'aménagements dans le cadre du Concours départemental des Villes Fleuries, qui valorise cette saison le créateur des jardins à la française, André Le Nôtre. Ce jardin, qui participe à l'amélioration du cadre de vie, met en scène une diversité de plantes originales, un hôtel à insectes, mais également des accessoires dédiés au jardinage écologique. Un banc viendra compléter cette installation, propice au calme et à la tranquillité.



### *La crèche multi-accueil se profile*

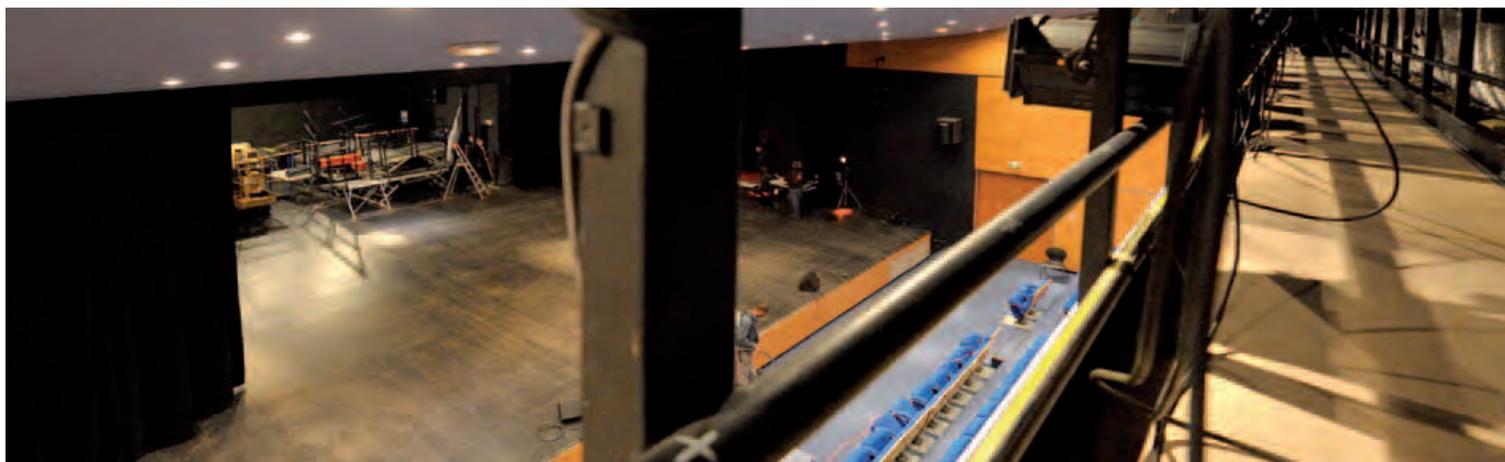
Les premiers coups de pioche, destinés à l'aménagement de la Crèche multi-accueil, seront donnés très prochainement, pour une livraison escomptée en fin d'année.



*Un hôtel à insectes  
a été aménagé*

## Théâtre Alphonse Daudet

## Les réservations



*Saison culturelle, 16<sup>e</sup> ! Les années qui passent n'affectent en rien la vitalité artistique que réserve chacune des programmations culturelles du Théâtre Alphonse Daudet. Véritables coups de cœur des professionnels du Théâtre, ces spectacles offrent une jolie parenthèse dans le quotidien.*

*Là, dans un univers intimiste et feutré, le voyage peut enfin commencer, à travers une multitude d'horizons qui suscitent l'émotion, invitent à l'évasion, l'amusement, l'étonnement ou encore l'enchantement. Théâtre, chanson, musique, danse, humour, cirque et opéra : tous les arts de la scène sont alors déclinés pour répondre aux attentes et aux envies de chacun des spectateurs.*

*La part belle est également donnée à la création en étroite collaboration avec les artistes, qu'ils soient comédiens, musiciens, danseurs, metteurs en scène et chorégraphes, dans un esprit de partage et de convivialité avec le public.*

*Enfin, les plus jeunes sont particulièrement choyés : une programmation, destinée à éveiller et sensibiliser leur curiosité artistique, leur est spécialement dédiée.*

*Douze spectacles tout public, six spectacles familiaux : voilà l'affiche d'une saison 2013-2014 résolument joyeuse, optimiste et colorée. Cette saison est la vôtre.*

### **Une soirée de présentation, ouverte à tous**

C'est en musique et en fanfare que s'ouvrira la nouvelle saison, mardi 17 septembre à 20 h, avec le spectacle « Un Roi Arthur » interprété par Les Grooms. Trois chanteurs lyriques et une fanfare théâtrale redonneront vie au célèbre opéra britannique d'Henry Purcell, dans une version singulière et décalée, sans partitions, décors et chef d'orchestre ! Cette soirée drôle, légère et rafraîchissante signera le coup d'envoi d'une programmation fort prometteuse.

Ce spectacle est ouvert à tous, sur réservation des billets à l'accueil du Théâtre, à partir du 2 septembre.



# s sont ouvertes

## Une saison 2013-2014 foisonnante

Fidèle à son exigence de pluridisciplinarité, le Théâtre Alphonse Daudet accueillera sur scène, et au fil de la saison, de nombreuses compagnies et artistes de renom, qui présenteront des spectacles de qualité, à partager en famille, en couple ou entre amis.

Afin d'être accessible à tous les publics, la tarification reste délibérément attractive, avec une formule abonnements dégressive d'un montant de 65 €, 80 € et 105 € pour 4, 6 et 9 spectacles, assortie d'un tarif unique à 5,50 € pour les spectacles familiaux.

## Voici ce que vous réserve le Théâtre :

**Mardi 1<sup>er</sup> octobre à 20h45**  
**Théâtre**

**Colorature,  
Mrs Jenkins  
et son pianiste**

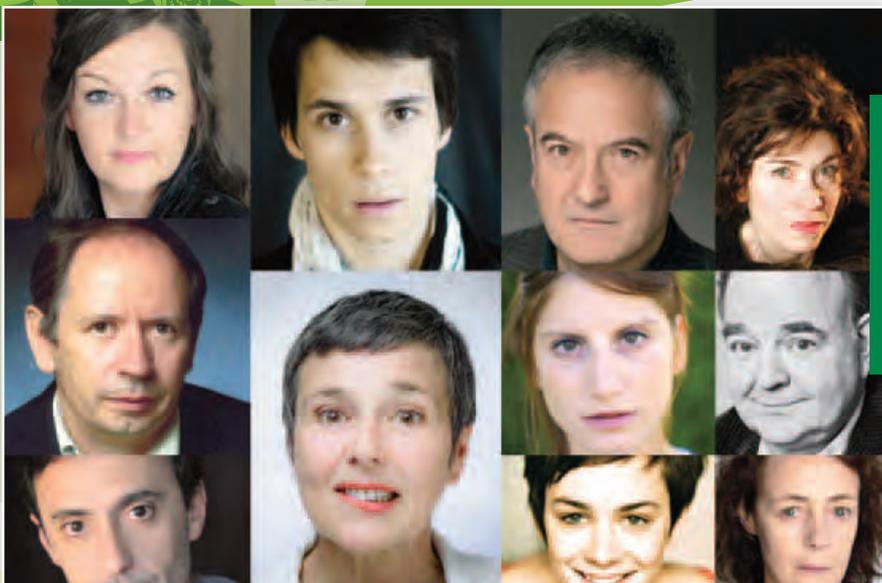
de Stephen Temperley



**Mardi 15 octobre à 20h45**  
**Cirque**

**Le Cabaret  
des Acrostiches**

par les Acrostiches



**Mardi 19 novembre à 20h45**  
**Théâtre**

## **Le Bourgeon**

de Georges Feydeau

**Mardi 3 décembre à 20h45**

**Danse**

## **Christoffa**

pièce pour six danseurs librement inspirée de Christophe Colomb, par la Compagnie Ando Danse



**Mardi 17 décembre à 20h45**  
**Jazz**

## **Cotton Club Show**

avec Claude Tissandier et Fabien Ruiz

**Mardi 14 janvier 2014 à 20h45**

**Musique**

## **Chopin, les deux concertos pour piano**

avec les musiciens de l'Ensemble Bonsai Symphonie et le pianiste Thomas Jarry





**Mardi 28 janvier à 20h45**

**Théâtre**

## La Carpe du Duc de Brienne

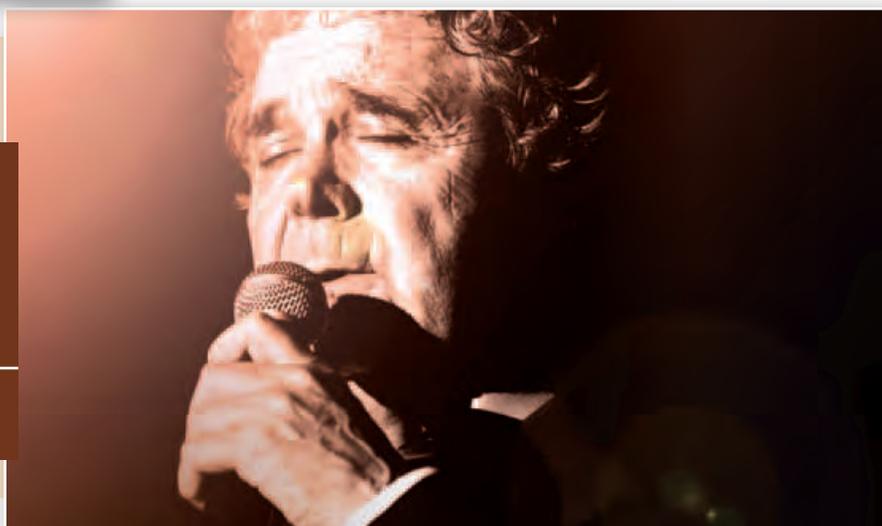
de Jacques Mougenot

**Mardi 11 mars à 20h45**

**Chanson**

## Pierre Perret

tournée des 80 balais



**Mardi 25 mars à 20h45**

**Théâtre**

## Les Fourberies de Scapin

de Molière, par la Compagnie des Malins Plaisirs

**Mardi 8 avril à 20h45**

**Théâtre**

## La Cour des Miracles

d'après Notre-Dame de Paris de Victor Hugo,  
par la Compagnie du Mystère Bouffe





**Mardi 13 mai à 20h45**

**Musique**

**Julien Dieudegard**

**Violoniste**

avec l'Orchestre Symphonique Alphonse Daudet

## Au menu des spectacles familiaux :

**Samedi 7 décembre à 17h**

**Théâtre musical à partir de 6 ans**

**Poil de Carotte**

d'après Jules Renard, par la Compagnie David Eguren



**Mardi 21 janvier 2014 à 18h**

**Spectacle de marionnettes**

**à partir de 3 ans**

**Le Camion fantôme**

d'après François Place, par Morisse et Compagnie

**Samedi 8 février à 18h et mardi 11 février à 20h45**

**Théâtre, musique et danse pour tous**

**Un bon petit diable**

d'après la Comtesse de Ségur, par la Compagnie de l'Elixir et les Ateliers Théâtre du Théâtre Alphonse Daudet



**Mardi 4 mars à 20h**

**Théâtre à partir de 6 ans**

## Fric Frac, l'arnaque

d'Yvette Hamonic et Alain Guhur, par le  
Théâtre de l'Ecume



**Mardi 18 mars à 20h**

**Théâtre à partir de 8 ans**

## Hänsel & Gretel, la faim de l'histoire

par la Compagnie La TraverScène

**Mardi 1<sup>er</sup> avril à 18h**

**Mime et théâtre à partir de 3 ans**

## T'es qui toi ?

Par la Compagnie De ci de là



### → Envie de devenir comédien ?

Si l'envie de monter sur les planches, de vous initier à l'art théâtral et de prendre part à un spectacle vous attire : **rejoignez les Ateliers Théâtre !** Animés par les comédiens professionnels de la Compagnie de l'Elixir, ils se déroulent chaque mercredi sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet, de 16h30 à 18h pour les 6-10 ans, de 18h à 19h30 pour les 11-16 ans, et de 19h30 à 22h pour les adultes.

Cette saison, les apprentis comédiens participeront à la création du spectacle **Un bon petit diable**, d'après la Comtesse de Ségur, qui sera présenté au public les 8 et 11 février 2014.

Le tarif annuel des ateliers est de 50 € pour les enfants et ados et 80 € pour les adultes. Une réunion d'information est programmée mercredi 11 septembre, respectivement à 17h, 18h et 19h pour chacune des classes d'âges. La réouverture des ateliers est attendue mercredi 18 septembre.

### → Rendez-vous sur le site du Théâtre

Toutes les informations sur le Théâtre Alphonse Daudet sont consultables sur son site **[www.theatrealphonsedaudet.fr](http://www.theatrealphonsedaudet.fr)**, avec, en sus, la possibilité de vous abonner à sa newsletter mensuelle.

Renseignements et réservations :  
Théâtre Alphonse Daudet  
26 rue du Moulin à Vent  
01 30 62 36 00  
eadaudet@coignieres.fr  
[www.theatrealphonsedaudet.fr](http://www.theatrealphonsedaudet.fr)

# Juin Culturel Vivier d'artistes

*Au mois de juin, les comédiens, musiciens, peintres, sculpteurs, danseurs et chanteurs sont sous les feux de la rampe : la Ville leur déroule son tapis rouge pour promouvoir leur talent et créativité en direction du public.  
Un joli panorama artistique, présenté ici en photos.*

Du 1<sup>er</sup> au 25 juin, le Juin Culturel a, une fois encore, révélé le savoir-faire et l'inventivité des Coigniériens qui s'expriment au sein des nombreuses associations culturelles de la Ville.

Pour le plus grand plaisir du public, les expos, concerts, représentations et auditions se sont multipliés à l'Espace Alphonse Daudet. Les spectateurs sont venus applaudir :

→ Le spectacle des **Ateliers Théâtre**, « Valère, Pierrot, Sganarelle et les autres... », dont le bénéfice a été reversé à l'association en faveur de la scolarisation des enfants dans le monde "Aide & Action".

→ Le concert « Via Crucis » de l'**Ecole de Musique d'Elancourt**.

→ Le conte musical « Pierre et le Loup », interprété par les musiciens de l'**Orchestre Symphonique Alphonse Daudet**, dirigé par François Feuillette.

→ Les œuvres de peinture et de sculpture des artistes d'**Art'Coignières**, qui mettaient à l'honneur les invités Chari de Goyeneche et Guillemette de Catuélan.

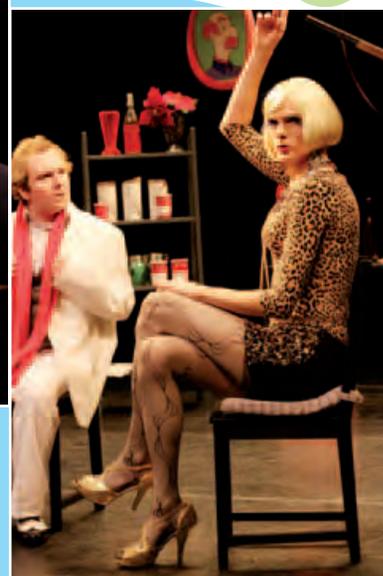


→ La soirée chorégraphique de l'**association Valteam Danse**.

→ Le spectacle de chansons des **collégiens de la Mare aux Saules**, sous la direction de leur professeur de musique Maxime Ferrière, et des **élèves de l'école Marcel Pagnol**.



→ La comédie bouffe « **Cool Raoul** » de la **Troupe du Crâne**, mise en scène par Monique Font-Didion.



→ Les auditions musicales et spectacles du **Coignières Foyer Club**.



**Chapeau bas à tous ces artistes, en herbe et confirmés, qui participent à la vivacité culturelle de la Ville.**

## Dimanches Musicaux

# Une église, un orgue, des musiciens

*A la rentrée, cinq concerts jalonnent la programmation des « Dimanches Musicaux » organisés à l'église Saint-Germain, par l'association « Les Amis de l'Orgue ».*

*Mélomanes inconditionnels ou novices curieux, ouvrez vos agendas.*

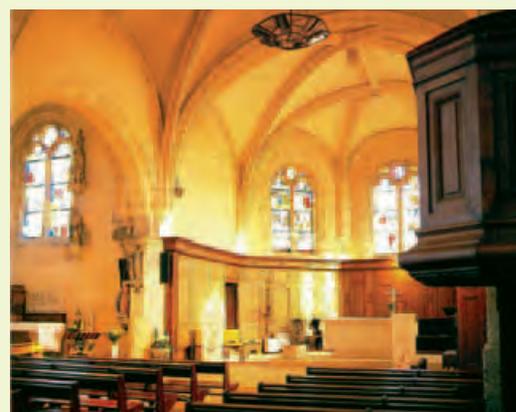
Le coup d'envoi de la nouvelle saison musicale sera donné dimanche 6 octobre à 17h, avec l'Ensemble baroque Les Muses Galantes, qui flattera l'ouïe des mélomanes en célébrant les œuvres du violoncelliste et compositeur italien Luigi Boccherini.

Dimanche 24 novembre, la harpiste Isabelle Lagors et l'organiste Christian Ott investiront les lieux, pour rendre hommage à la musique romantique du 19<sup>e</sup> siècle.

Une fois encore, au fil des concerts, le public sera convié à savourer des répertoires originaux, autour d'instruments atypiques et de sonorités inédites.

*Toute la programmation des "Dimanches Musicaux", gratuite et ouverte à tous, est consultable sur le site de l'association :*

<http://orgue.coignieres.free.fr>





## Nouveaux rythmes scolaires Lancement d'une large concertation

*La Ville de Coignières a choisi de reporter à 2014 la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, afin d'offrir aux enfants un parcours éducatif optimal, en partenariat étroit avec tous les acteurs locaux.*

L'intérêt supérieur de l'enfant demeure au cœur de ce projet, dont l'ambition repose sur des cycles qui prévoient des temps d'apprentissage, de détente et de découverte périscolaire, à travers des activités artistiques, scientifiques, sportives et technologiques.

### ***Une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative***

Afin d'optimiser le format de la future semaine scolaire, la Municipalité souhaite conduire ce changement dans l'écoute, la souplesse et la concertation avec tous les acteurs, partenaires et intervenants.

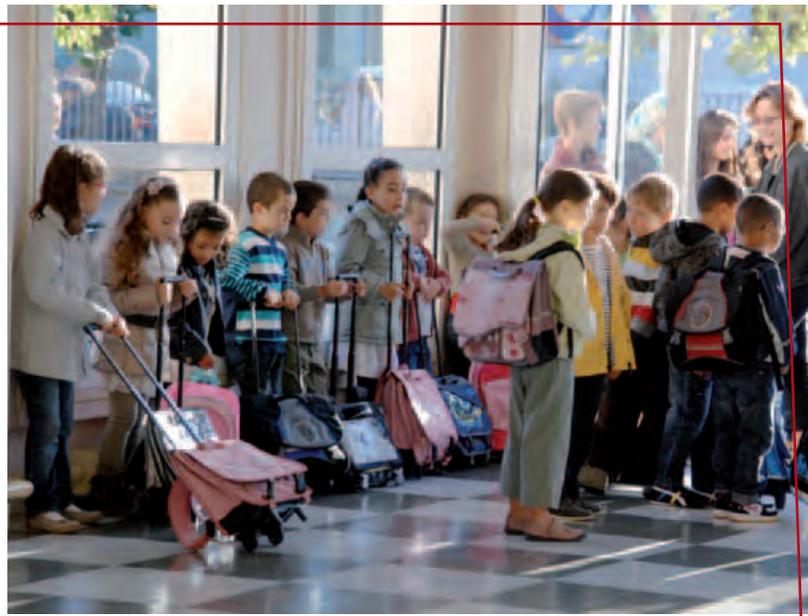
Sous la houlette de l'adjointe en charge des affaires scolaire, Marie-Armelle Hoyau, un travail de réflexion, de consultation et d'échanges est ainsi d'ores et déjà mené avec le service scolaire et les animateurs municipaux, les directeurs et professeurs des écoles, les parents d'élèves, les commissions scolaires, les services culturels et sportifs de la ville, les associations, l'inspection académique, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore le Conseil Général.

### ***Pour une articulation ciblée des temps scolaires de l'enfant***

L'objectif est de construire un projet éducatif territorial (PEDT) cohérent et partagé, qui mobilise toutes les ressources communales, afin d'offrir aux jeunes

Coigniériens un parcours éducatif épanouissant, conforté par une large ouverture sur le monde.

Le montage de ce projet, qui sera assorti des modalités de mise en œuvre de la semaine de quatre jours et demi dans toutes les écoles maternelles et primaires, fera l'objet d'une présentation dans les conseils d'écoles au mois de septembre, dans la perspective d'une validation par la Direction académique des services de l'Education nationale (DASEN), en décembre 2013.



# De l'école au lycée

## La Ville, partenaire de ses élèves



*Remise de prix à tous les CM2*

*Tout au long de leur scolarité, la Ville accompagne ses écoliers, ses collégiens et lycéens en leur offrant des outils pour progresser, mais également des prix pour les encourager.*

Axe prioritaire, la Municipalité favorise le savoir pour tous et encourage le travail et le mérite de ses jeunes Coignériens, de l'école élémentaire jusqu'au lycée.

En témoigne, la remise à chacun des élèves de CM2 d'un dictionnaire de français et d'un dictionnaire d'anglais, assortis d'une calculatrice scientifique, à l'occasion de leur passage en classe de 6<sup>e</sup>.

Les plus grands, quant à eux, se voient offrir au terme de leurs épreuves de fin de cycle des clés USB et des chèques Cadhoc, d'une valeur de 50 € et 100 € pour les collégiens, et de 150 € et 200 € pour les bacheliers, pour l'obtention d'une mention « bien » et « très bien ».

Enfin, la Municipalité rend officiellement hommage à tous les jeunes lauréats, en les conviant à la cérémonie de récompenses, organisée annuellement au mois de novembre.

### *Une politique éducative ciblée au service de la jeunesse*

Ces soutiens matériels s'inscrivent dans la politique éducative que déploie la Ville en faveur de sa jeunesse, à travers de nombreuses actions :

- ➔ Fourniture des affaires scolaires tout au long du cursus élémentaire,
- ➔ Accueil des 3-17 ans au sein des structures d'animation *La Farandole* et *Accueil Jeunes*,
- ➔ Programmation culturelle pour le jeune public au Théâtre Alphonse Daudet,

### En bref...

#### ■ Baisse de 10 % des prestations scolaires

La Municipalité a voté une baisse de 10 % de ses impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises, prestations scolaires) lors du conseil municipal du 11 avril dernier. Cette réduction qui s'applique aux services scolaires (garderie, restauration scolaire, étude surveillée et centre de loisirs « La Farandole ») entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre, à l'exception de la nouvelle tarification du centre de loisirs, effective dès le mois de juillet.



- Ecole des Sports pour les 3-11 ans,
- Ateliers Théâtre sur la scène du Théâtre Alphonse Daudet, animés par des comédiens professionnels, avec préparation d'un spectacle présenté au public,
- Sorties et ateliers culturels et sportifs pendant l'année et les congés,



- Bourses d'études,
- Cours de natation pour les CP-CE1,



- Initiation à l'équitation pour tous les CM2,
- Séjour aux sports d'hiver pour tous les CM1,
- Vacances à la mer et à la montagne en centres de vacances pendant l'été à des tarifs accessibles à toutes les familles,
- Bourse au financement du permis de conduire d'un montant de 700 et 800 euros en direction des 18-25 ans, en contrepartie d'une action citoyenne.

## En bref...



### ■ Les structures d'accueil tournent à plein régime

Le Centre de Loisirs « La Farandole » et l'Accueil Jeunes sont les sanctuaires de l'animation estivale des jeunes Coigniériens âgés de 3 à 17 ans. Sport, nature, culture, évasion... : les activités, sorties, loisirs et séjours y sont déclinés à foison, en partenariat avec l'office départemental « Yvelines Campus ».

Succès oblige, la fréquentation des lieux dépasse les 300 enfants et adolescents chaque été.

### ■ Bacheliers méritants : faites-vous connaître !

Dans la perspective de recevoir une récompense attribuée par la Municipalité, les lycéens, fraîchement bacheliers et titulaires d'une mention « bien » et « très bien », sont invités à se faire connaître à l'accueil de la Mairie, jusqu'au 10 octobre prochain, munis de leur attestation de réussite.

### ■ Tennis pour tous

La Ville et son Tennis Club sont, depuis plusieurs années, partenaires de l'initiation tennistique des jeunes Coigniériens, dans le cadre de leur parcours scolaire.

C'est ainsi que trois classes de CE1 et CE2 des écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol sont venues échanger des balles tout au long d'un trimestre au sein du club et du gymnase, tandis que les élèves de 6ème du collège de la Mare aux Saules bénéficiaient, au printemps, d'une initiation chaque vendredi matin.



Toutes les conditions étaient réunies pour que les jeunes joueurs profitent pleinement des moyens pédagogiques mis à leur disposition : encadrement et conseils des moniteurs de tennis, accueil sur les 3 courts couverts et 4 courts extérieurs, prêt des raquettes, balles et accessoires divers, nécessaires au bon déroulement de l'entraînement.

Enfin, pour les férus de balle jaune, le club organise deux après-midis « découverte et inscriptions », les mercredis 11 et 18 septembre prochains. L'équipe pédagogique, aidée de bénévoles, sera présente pour vous renseigner et vous conseiller, notamment sur les créneaux horaires d'entraînement en corrélation avec le niveau des jeunes joueurs.

Contact : Tennis Club – Impasse de la Faisanderie  
01 34 61 32 72

tc.coignieres@fft.fr – [www.club.fft.fr/tc.coignieres](http://www.club.fft.fr/tc.coignieres)



## Une écoute et des services adaptés aux besoins de chacun

***Vous informer, vous conseiller, vous orienter et vous accompagner en matière de prévention, d'insertion, de solidarité et de cohésion sociale : voilà toute l'ambition du service des Affaires Sociales de la Ville.***

**S**es missions et domaines de compétence, en lien avec son réseau de partenaires institutionnels et caritatifs, s'adressent à tous les publics : familles, petite enfance, jeunes, aînés, personnes handicapées ou en difficultés.

Le service assure, en outre, la gestion, l'administration et l'animation de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs ».

C'est d'ailleurs au sein de cette structure que le service a installé ses bureaux en 2011, pour y accueillir ses concitoyens. Instrument privilégié de l'action municipale en matière de politique sociale et familiale, le service des Affaires Sociales est un service de proximité où son personnel est à l'écoute de la population coignérienne dans toute sa diversité.

**Une équipe compétente et dévouée de huit personnes** concourt ainsi à la mise en œuvre de l'ensemble des actions et interventions, dont l'encadrement est assuré par Dominique Pertuisel, également directrice de la Résidence des Personnes Âgées « Les Moissonneurs ».

Deux secrétaires participent au suivi et à l'instruction des dossiers : Valérie Godin et Roselyne Allouard. Cinq agents sont par ailleurs rattachés à la résidence : Kheira Benchenna et Gloria Lemaître, pour la partie entretien, ainsi que Silvia Neves et Jonathan Duquesne, en qualité de gardiens, le service de restauration proposé aux locataires à l'heure du déjeuner étant assuré par Chantal Vrand.

Côté chiffres, la Ville consacre **un budget de 222.800 euros** à l'ensemble des actions sociales menées en faveur de ses administrés, hors frais de gestion de la RPA.

***Des actions coordonnées avec les partenaires sociaux***

Au quotidien, le service des Affaires Sociales répond à des missions prioritaires : **une politique familiale active**, qui intègre un volet petite enfance et jeunesse, **une action sociale auprès des personnes en difficulté ou en situation de précarité**, auxquelles s'ajoute **une offre d'hébergement et d'animation pour les seniors**.

Pour garantir un large accès à des services de qualité, adaptés au rythme de la vie urbaine, **le service s'emploie à apporter des réponses ciblées et concertées avec son réseau d'acteurs sociaux** (Pôle social de proximité de Maurepas, Croix-Rouge, Centre de Protection Maternelle et Infantile, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général des Yvelines, Médecins Bénévoles, Secours Populaire, Pôle Emploi, Secours Catholique, Association d'Aide et de Soutien à Domicile...), afin de permettre à chaque usager de trouver sa place dans la cité.

Plus concrètement, s'agissant de l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi du handicap, le service constitue les dossiers de demandes d'aides légales ou dispense un secours d'accompagnement ponctuel : carte d'invalidité, allocation aux frais de chauffage, aide à l'insertion professionnelle des jeunes, allocation compensatrice, allocation personnalisée d'autonomie (APA), titre de transport gratuit ou demi-tarif (cartes rubis, améthyste), aide alimentaire, accueil en foyer ADEF...

Une concertation étroite est également instaurée avec une assistante sociale, qui assure notamment la gestion des dossiers de revenu de solidarité active (RSA), fonds de solidarité pour le logement (FSL) et couverture maladie universelle (CMU).

***Un accueil et une écoute assurés par des professionnels***

Le service s'attache à offrir aux résidents une écoute et



un accompagnement dans le cadre d'entretiens individuels en toute confidentialité, sur rendez-vous, qui peuvent également se dérouler, sur demande, avec l'élue en charge des affaires sociales, Dominique Cathelin.

En outre, une assistante sociale reçoit les Coigniériens chaque mardi de 9h à 12h au centre de Protection Maternelle et Infantile de Coignières, et le jeudi de 9h à 12h au pôle social de proximité de Maurepas, avec une permanence l'après-midi pour toute situation d'urgence.

Enfin, la Ville met à disposition de ses administrés un local d'accueil social, situé avenue de Maurepas. Là, de nombreuses associations caritatives proposent un accompagnement ciblé : les associations d'alphabétisation en faveur des travailleurs immigrés (AASTIC), de prévention et de lutte contre l'alcoolisme (Vie Libre), de soutien scolaire et de perfectionnement linguistique (Porte Plume, AVECC), mais aussi de médiation familiale.

## Une politique familiale active

**Améliorer l'accueil des tout-petits, permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle** font également partie des missions du service, qui oriente ces derniers vers les structures adaptées sur la Ville : Crèche Familiale, Halte-Garderie, réseau indépendant d'assistantes maternelles, en concertation avec le Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Dans cet esprit, afin de répondre aux besoins des familles coigniériennes, cette offre sera prochainement élargie avec l'ouverture d'une crèche multi-accueil, attendue pour début 2014\*. Près de 80 familles pourront ainsi bénéficier d'une nouvelle formule de garde à temps complet ou partiel, de façon régulière, occasionnelle ou imprévue.

Parallèlement, le service accorde un soutien et des aides en faveur de la jeunesse, avec l'organisation de séjours estivaux en colonies de vacances à la mer et à la montagne accessibles à tous les foyers sur critères de revenus, l'attribution de chèques de Noël pour les enfants jusque 12 ans selon les ressources, l'octroi d'aides financières pour les moins de 25 ans à la recherche d'un emploi, auxquels s'ajoute une aide au financement du permis de conduire pour les 18-25 ans, de 800 € et 700 € selon la situation familiale.

## Une attention particulière en direction des aînés

Enfin, la Ville est particulièrement attentive au développement d'une politique dynamique en faveur des seniors, aux côtés des partenaires et associations.

**Le soutien à domicile** demeure la première priorité, avec la mise en place d'un réseau de services coordonnés qui permettent aux personnes âgées de vivre sereinement à la maison : aide ménagère, soins infirmiers, assistantes sociales spécialisées, téléalarme, mini-bus CCAS pour les déplacements du domicile à la destination de leur choix...



Un mini-bus est mis à disposition



Voyage des aînés en Hollande



**L'insertion sociale et culturelle pour lutter contre l'isolement** est également une préoccupation qui s'illustre avec l'organisation de nombreuses manifestations, sorties et séjours tout au long de l'année : banquet des retraités, après-midis dansants mensuels, déjeuner et spectacle de fin d'année, bon d'achat de Noël à valoir dans les enseignes de la ville, séjour de trois jours en France ou à l'étranger, assortis d'un voyage d'une semaine à la découverte d'une région française ou d'un pays limitrophe.

C'est ainsi qu'au printemps dernier, tous les retraités se sont vu offrir un voyage culturel et gastronomique de trois jours en Hollande.

## Une résidence chaleureuse et conviviale

L'hébergement des seniors est également un axe privilégié : la Ville est dotée d'une **structure résidentielle de 80 studios** qui accueille les personnes retraitées valides, seules ou en couple, âgées de 60 ans révolus.

Tandis que des travaux de rénovation sont régulièrement entrepris au sein des appartements et de la résidence « Les Moissonneurs », l'animation des lieux demeure la pierre angulaire des objectifs fixés par la direction.

Parallèlement aux sorties au restaurant, ateliers et jeux proposés chaque semaine, la résidence veille à initier régulièrement de nouvelles activités et rencontres intergénérationnelles, avec les collégiens et écoliers notamment, dans le cadre de spectacles et de repas partagés au sein de ses locaux.

Enfin, de grands rendez-vous festifs jalonnent l'agenda des résidents, tels la kermesse de rentrée et le barbecue estival, qui s'est déroulé samedi 22 juin. Plus de cent convives ont répondu à cette invitation, qui proposait des animations autour d'un déjeuner champêtre, buffet froid en soirée et feu de la Saint-Jean.

Convivialité, bienveillance et esprit de famille sont indéniablement les maîtres mots de l'ambiance qui règne au sein de la résidence, et qui transparaît en conséquence tout naturellement dès l'arrivée au service des affaires sociales.

*Service des Affaires Sociales & Résidence des Personnes Agées « Les Moissonneurs » - 13 allée du Moissonneur  
01 34 61 45 75 – social@coignieres.fr*

*Accueil du public, pour la gestion des affaires sociales, chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h45 à 12h et de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.*

### A noter

#### Transfert provisoire de la Halte-garderie

A compter du mois de septembre, et pendant toute la durée des travaux de création de la crèche multi-accueil, la Halte-garderie sera provisoirement transférée dans les locaux du centre de loisirs « La Farandole ».

L'ouverture de la crèche est attendue pour le début d'année 2014.

(\* ) La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines contribue au financement de ce projet à hauteur de 185.000 euros.



# Centre commercial « Le Village » Le sens de la convivialité

*Le dynamisme commercial de Coignièrès n'est plus à démontrer :*

*son bassin économique est un des plus importants du département, avec 790 commerces et entreprises qui proposent une multitude de produits et de services.*

*Mais la commune cultive également le paradoxe : celui d'offrir à ses habitants la sérénité d'un village rural, doté d'un centre commercial « Le Village », qui privilégie la proximité et la convivialité. Zoom.*

Le commerce de proximité participe à l'attractivité communale : il constitue un lieu d'échange, de communication, de convivialité et de services pour les Coigniériens. Le centre commercial « Le Village », implanté rue des Marchands, contribue à ce lien social, à travers un commerce de détail qui s'attache à répondre aux attentes de ses clients au quotidien.

Il garantit en outre un service de proximité appréciable pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Enfin, il s'inscrit dans l'animation du quartier pour ses résidents proches.

## **Professionalisme et accueil chaleureux**

Boulangerie, supérette, coiffeur, pharmacie, bureau

postal : à quelques pas de chez vous, un commerce de quartier est à votre disposition.

Il sera prochainement renforcé par l'installation d'une pizzeria.

Plus qu'un service marchand, **ces commerces offrent avant tout un accueil chaleureux, une écoute, un savoir-faire et des conseils.** Car ces commerçants connaissent bien leur clientèle et leurs habitudes d'achat : au fil du temps, des relations se sont nouées et des liens se sont tissés, créant un contact personnalisé et une atmosphère bienveillante. **De façon régulière ou ponctuelle, n'hésitez pas à venir y faire vos courses ou faire appel à leurs services : la pérennité de ces commerces repose sur une clientèle capable de garantir leur existence.** Nous vous présentons, ici, un rappel synthétique de leur offre :



## → La Poste

- Toutes opérations, à l'exception des transferts « western union » ;
- Départ des envois (colis et lettres) du mardi au vendredi à 16h30 et samedi à 11h30 ;
- Départ des envois express (chronopost) du mardi au vendredi à 16h30 et samedi à 11h30.

Ouverture du mardi au vendredi de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 12h, avec une fermeture hebdomadaire chaque lundi. Fermeture annuelle en juillet et août, réouverture du bureau mardi 3 septembre.

**Contact : 36 31 - [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)**





## → Boulangerie La Madone

- Pain pétri et cuit sur place avec une diversité de variétés : pain tradition, graines, céréales, campagne, complet, rustique ; des pains au chorizo, roquefort et emmental complètent la gamme le week-end et sur commande en semaine ;
- Pâtisseries et viennoiseries : tartelettes aux fruits, sablés, flan, éclair, millefeuille, Paris Brest, croissant, pain au chocolat, croissant aux amandes, chouquettes..., sandwiches au poulet et au jambon, croque-monsieur et quiches lorraine, au saumon, aux légumes, faits « maison » ;
- Confiserie, boissons, chips, glaces, café ;
- Réalisation de gâteaux d'anniversaire avec photo au choix et de pièces montées, petits fours sucrés et salés, pains surprise sur commande, pour tout événement et cérémonie ;
- Service de livraison gratuite.

Ouverture du lundi au vendredi de 6h30 à 19h, le samedi de 7h à 19h30 et le dimanche de 7h à 13h, avec une fermeture hebdomadaire le jeudi.

**Contact : 06 62 12 86 55 - 01 30 49 99 15**

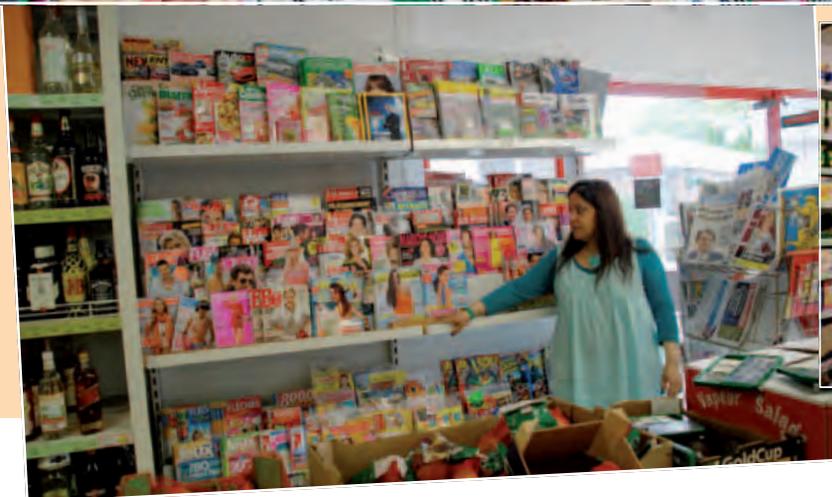


## → Supérette Votre Marché

- Epicerie, fruits et légumes frais livrés chaque jour en provenance de Rungis, surgelés, crèmerie, boissons, drogue-rie, beauté, presse ;
- Service de photocopies et point relais colis ;
- Vente de pain chaque jeudi, jour de fermeture de la boulangerie ;
- Possibilité de livraison gratuite à domicile.

Ouverture de 8h à 13h et de 15h à 20h.

**Contact : 01 30 49 23 63**



## → S.J. Coiffure Sophie

- Toutes prestations en coiffure pour femmes, hommes et enfants, avec et sans rendez-vous.  
Ouverture chaque mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, vendredi de 9h à 19h30, samedi de 9h à 17h30.  
Fermeture annuelle samedi 27 juillet au soir jusqu'au jeudi 15 août inclus.

**Contact : 01 34 61 48 25**



## → Pharmacie Pao



Après des travaux de rénovation intérieurs et extérieurs, l'officine est plus spacieuse et lumineuse, avec un stock plus conséquent, afin de limiter au maximum les produits manquants ;

- Tiers payants, toutes caisses de Sécurité Sociale et de mutuelle ;
- Grand choix (nombreuses gammes de parapharmacie), conseils et prix bas toute l'année, avec des promotions attractives chaque mois ;
- Nouveaux services : dépistage gratuit hypertension, diabète, asthme sur rendez-vous et entretiens pharmaceutiques (AVK, asthme...).

Ouverture du lundi au vendredi de 9h15 à 13h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h15 à 12h. Fermeture annuelle du mercredi 7 août au mardi 3 septembre inclus.

**Contact :  
01 34 61 47 98**





## Ateliers EMG

### L'excellence artisanale

### « made in Coignières »

*La Ville de Coignières peut s'enorgueillir de compter sur son territoire une entreprise labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » : les Ateliers d'ébénisterie et de menuiserie haut de gamme EMG.*

*Ce label d'Etat récompense les entreprises françaises au savoir-faire artisanal d'excellence. A ce jour, seules 1150 enseignes françaises peuvent se prévaloir de la précieuse distinction, dont 12 au plan départemental. Gros plan.*

Le 8 avril dernier, les Ateliers EMG ont officiellement rejoint le club très convoité des pépites françaises labellisées « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV).

La remise de cette distinction d'Etat s'est déroulée sous l'égide de Sigolène Lapostolet, chef de projet de l'Institut Supérieur des Métiers, en charge de l'attribution des labels, du député des Yvelines Jean-Frédéric Poisson et du Maire de Coignières Henri Pailleux.

Cette cérémonie a été l'occasion pour les personnalités de saluer et de rendre hommage au savoir-faire exemplaire de l'entreprise, qui se perpétue avec passion et contribue au rayonnement international de la France.

### *Un savoir-faire artisanal qui séduit une clientèle prestigieuse*

Créés en 1995 par Jean-Marie Misseri, et installés depuis dix ans dans la Zone Industrielle des Marais, les Ateliers EMG sont spécialisés en ébénisterie et menuiserie d'intérieur haut de gamme.

Ce travail d'exception est tourné vers des projets sur mesure, rares et luxueux, qui se déclinent de la pièce unique aux grands agencements.

L'entreprise travaille sur commande, majoritairement à façon, pour des architectes et décorateurs de renom, tels Alberto Pinto et François-Joseph Graf.

Ces créations d'agencement, de boiserie et de mobilier



**Aménagement réalisé en Arabie Soudite par les ateliers**

sont principalement exportées vers les Etats-Unis, le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Grande-Bretagne ou encore l'Autriche.

Pour répondre aux exigences de sa prestigieuse clientèle, l'entreprise dispose de quatre ateliers, qui sont dédiés au placage (de la sélection du bois au collage), à l'usinage (du débit au profilage pour les travaux de menuiserie), au montage (entailles de pivots, raccordement de moulures, collage, ponçage, ferrage de portes...) et à la finition (ponçage, teinte, vernis), auxquels vient s'ajouter la phase de pose finale.

### *Des créations qui reposent sur la transmission en faveur de la jeune génération*

Comme l'explique son directeur, le savoir-faire traditionnel de l'entreprise repose sur une capacité à utiliser des compétences variées et de haut niveau, en prise avec les styles, les tendances et l'air du temps :

**« Nos 25 collaborateurs rassemblent de multiples compétences et expertises : dessinateurs, menuisiers, ébénistes et vernisseurs.**

**La transmission des savoir-faire, en direction des jeunes apprentis et des compagnons que nous accueillons et formons, est fondamentale ; elle repose sur la patience, l'exigence de l'excellence, l'amour du geste bien fait, le plaisir de travailler des essences de bois précieux, telles les feuilles de palissandre, de ziricote, de sycomore et de palmier. Cela suppose une remise en question lors de chaque chantier, au terme duquel chaque produit est signé et fait notre fierté ».**

Autre atout : l'entreprise figure au nombre des rares ébénisteries mondiales à proposer du placage en « crocodile de palmier », pour lequel les décorateurs outre-Manche manifestent un intérêt croissant.

Enfin, les ateliers EMG sont dotés d'un bureau d'études qui accompagne les clients tout au long de leur projet, assurant un soutien technique de pointe et une coordina-

**La municipalité a salué le savoir-faire des artisans**



tion parfaite des différents corps de métiers.

Reconnaissance oblige, le carnet de commande des ateliers EMG est aujourd'hui bien fourni. Outre des demandes en provenance de particuliers et de l'hôtellerie de luxe, les compétences de l'entreprise sont actuellement sollicitées pour la construction d'un palais de 7.000 m<sup>2</sup> au Qatar, qui s'échelonnnera sur une durée de quatre années. Le premier magistrat ne pouvait clore son intervention sans féliciter chacun des collaborateurs, dépositaires de pratiques et de procédés traditionnels qui marient avec brio tradition et innovation, savoir-faire et création, mais également local et international, déclarant : **« Véritable modèle de réussite, vous honorez le patrimoine manufacturier français, à l'heure où l'intérêt du « fabriqué en France » est plus que jamais recherché, contribuant au renom de notre pays et à la création d'emplois prisés et salués par les professionnels ».**

*Contact : Ateliers EMG – 30 rue des Osiers – Z.I. des Marais à Coignières –  
01 30 05 33 48 – [www.ateliers-emg.fr](http://www.ateliers-emg.fr)*

## Le Label Entreprise du Patrimoine Vivant

Créé en 2006, le label EPV est accordé pour une durée de cinq ans par le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme aux entreprises françaises dotées de savoir-faire artisanaux ou industriels exemplaires.

Cette labellisation répond à des critères d'obtention qui sont examinés par une commission nationale indépendante, constituée de professionnels.

En moyenne, 41 % des entreprises candidates sont primées au terme de l'examen de leur dossier.

Plusieurs aides financières accompagnent cette récompense, qui vise à pérenniser et favoriser le développement des enseignes récipiendaires : crédit d'impôt sur les dépenses de création à hauteur de 15 %, crédit d'impôt d'apprentissage de 2.200 euros annuels par apprenti, soutien au financement en lien avec des organismes consulaires et professionnels, auxquels s'ajoutent des outils de communication valorisant leur différence auprès des clients et partenaires.



## Espace commercial « Le Forum » Le chantier bat son plein

*Très attendu, le renouveau de l'espace commercial « Le Forum » a été officiellement lancé le 15 avril dernier, avec la venue sur le chantier du Maire Henri Pailleux et du président du Groupe Sopic, promoteur du projet, Michel Cousin.*

*Ce projet d'envergure accueillera de grandes enseignes, dont Décathlon, Darty, Fly et Babou.*

*L'ouverture au public est annoncée pour le mois de septembre.*

La métamorphose de l'espace commercial « Le Forum » s'accomplit.

Cette zone de chalandise connaît actuellement des travaux de rénovation et de modernisation conséquents : sa surface est augmentée de 5.000 m<sup>2</sup> pour offrir une étendue totale de 14.000 m<sup>2</sup>, et le parking, qui bénéficie d'une réfection complète, proposera 560 places de stationnement.

Cerise sur le gâteau, cet investissement de 20 millions d'euros s'accompagne de la création de 130 emplois.

### *Une nouvelle identité déployée sur l'ensemble de la zone commerciale*

Côté consommateurs, la satisfaction devrait être au rendez-vous avec l'installation d'enseignes nationales phares, dans des locaux entièrement modernisés, qui donneront une nouvelle identité à la zone économique.

Parallèlement, les commerces déjà implantés sur cet espace commercial vont bénéficier d'une importante rénovation dans les mois à venir, afin d'offrir un nouveau



*A la clé du projet : la création de 130 emplois*

visage et profiter pleinement de la redynamisation créée par l'ouverture des futures enseignes.

Enfin, un attachement notable est accordé à la valorisation environnementale des lieux : 300 arbres seront plantés pour agrémenter le parvis et l'opération s'inscrit de surcroît dans une démarche « durablement responsable », qui intègre notamment un système de traitement des eaux pluviales, un contrôle des consommations d'énergie et la mise en œuvre d'une isolation performante des bâtiments.

A l'occasion de l'ouverture officielle du chantier, le Maire de Coignières s'est déclaré ravi du nouvel essor donné à l'espace commercial « Le Forum », dont le rayonnement en termes d'attractivité économique s'étend à une population de plus de 350.000 habitants.



## 40 postes à pourvoir

Dans le cadre de sa prochaine ouverture au public, **le magasin Décathlon de Coignières lance une grande opération de recrutement** : vendeurs, assistants commerciaux, employés libre service, assistants ménagers, technico-commerciaux, manager... 40 postes sont à pourvoir.

Vous pouvez postuler en ligne sur le site de la ville : [www.coignieres.fr](http://www.coignieres.fr) / Ville Economique / Marché de l'emploi.

Par ailleurs, la Cellule Emploi de la Ville, implantée en Mairie, vous accueille pour vous conseiller et vous orienter, les lundi et mardi de 13h45 à 17h, mercredi de 14h à 19h30, jeudi de 9h à 11h30 et de 13h45 à 17h. Fermeture hebdomadaire le vendredi.

**Contact : Cellule Emploi - 01 30 13 17 66 - [emploi@coignieres.fr](mailto:emploi@coignieres.fr)**

## Shopping en Ville Bienvenue aux nouvelles enseignes

*De nouvelles enseignes s'implantent régulièrement sur le territoire communal, dans des secteurs aussi variés que l'ameublement, la décoration, le bricolage, l'informatique, la restauration, l'alimentation... Elles n'attendent que votre visite !*



**ART ET FENETRES**  
**Portes - Fenêtres - Volets**  
**Portails**  
6 place de l'Eglise  
Saint-Germain d'Auxerre  
01 34 62 05 22

**IXINA CUISINES**  
**Cuisines**  
33 ter Route Nationale 10  
01 30 49 63 59  
[www.ixina.fr](http://www.ixina.fr)

**SUPERMERCADO LUSITANO**  
**Produits alimentaires portugais**  
Centre commercial  
« Le Forum »  
01 30 51 00 07



**AQUILUS PISCINES**  
**Piscines - Spas - Accessoires**  
45 bis Route Nationale 10  
01 71 49 82 23

**LE BAZAR**  
**Magasin éphémère**  
**Déstockage permanent**  
21 avenue de la Gare  
09 64 12 10 25

**A noter :**  
**changement d'adresse**



**CARNET DE VOYAGE**  
**Fabricant-Importateur**  
**Meubles & décoration**  
19 avenue de la Gare  
01 30 62 17 49

**PRIVATE GARDEN**  
**Mobilier de jardin haut de gamme**  
7 avenue de la Gare  
01 30 50 63 20  
[www.private-garden.fr](http://www.private-garden.fr)

**HEMISTYLE**  
**Carrelage - Salle de bains**  
**Matériaux décoratifs**  
81 Route Nationale 10  
01 30 66 01 06  
[www.hemistyle.fr](http://www.hemistyle.fr)

### Bon plan

## Quinzaine commerciale en perspective

### Aficionados de shopping : à vos agendas !

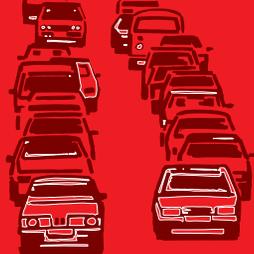
Du 19 octobre au 3 novembre, l'opération commerciale « Coignières Atout Prix », organisée à l'initiative de l'Agence pour la Promotion et le Développement de Coignières (APDEC), sera renouvelée.

Un catalogue de coupons détachables, présentant toutes les offres des commerçants partenaires de l'événement, sera édité en 100.000 exemplaires, et relayé sur le site de la ville [www.coignieres.fr](http://www.coignieres.fr).

Les clients pourront ainsi profiter d'une kyrielle de promotions exceptionnelles dans tous les secteurs d'activités : alimentation, habillement, restauration, loisirs, auto-moto, services à la personne...

Enfin, un jeu-concours mettra en jeu des bons d'achats à valoir chez les enseignes associées.





# Projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France 2013 et prolong

*Le Maire s'insurge contre la mise en péril de l'avenir de Coignières*

*Le Conseil Régional d'Île-de-France, par un arrêté en date du 25 février, a ouvert une enquête publique relative à la révision de son Schéma Directeur, du 28 mars au 30 avril derniers. Ce schéma ne reprend pas les emprises nécessaires au prolongement de l'autoroute A12, mais préfigure la transformation de la RN 10 en voie autoroutière.*

*Selon le Maire de Coignières, si un tel projet voyait le jour, la Ville de Coignières serait coupée en deux et les emprises nécessaires ruindraient tous les commerces implantés sur Coignières et Maurepas.*

*Face à une telle menace, jugée criminelle par Henri Pailleux, ce dernier s'insurge contre un projet qui mettrait en péril l'avenir de Coignières et de ses générations futures. En conséquence, un texte a été immédiatement déposé sur les registres de l'enquête publique, dont nous vous livrons ici la totalité de son contenu.*

# on ement de l'A12

## Présentation de la requête du Maire de Coignières

« En prenant connaissance des dossiers qui m'ont été adressés dans le cadre de l'enquête publique sur le projet du SDRIF 2013, j'ai constaté que **le tracé du prolongement de l'A12 avait été supprimé** du Schéma Directeur.

Pour les raisons qui suivent, je **demande instamment que le tracé soit réinscrit** dans le projet du SDRIF.

□ Lorsque Paul DELOUVRIER a inscrit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) de 1965 le prolongement de l'A12, il poursuivait deux objectifs : **mailler le réseau autoroutier national** entre l'A12, l'A10 à ALLAINVILLE et l'A11 à ABLIS, et réaliser un axe routier structurant dans la perspective de l'arrivée de la Ville Nouvelle de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

□ Le tracé a été repris dans le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (SDAURIF) en 1976, et depuis cette date, il a été reconduit dans toutes les révisions du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

- En 1986, à RAMBOUILLET, Jean-Pierre DELPONT, Préfet des Yvelines avait déclaré qu'il était urgent de prolonger l'A12.
- Trois ministres de l'Équipement et des Transports ont confirmé cette urgence :
  - ✓ **Jean-Claude GAYSSOT** en 2002, lequel a pris un arrêté ministériel pour prolonger l'A12 en faisant le choix du tracé 3D, un arrêté qui a été abrogé par **Gilles de ROBIEN**.
  - ✓ **Gilles de ROBIEN** en 2005, lequel a décidé, après avoir pris l'avis de la Direction des Routes, de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), afin qu'elle organise dans le cadre de la loi de 2002, un Débat Public, mission confiée à la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) présidée par le Préfet **Gilbert CARRÈRE**.
  - ✓ Dominique PERBEN, lequel après avoir pris connaissance du rapport du Débat Public qui lui avait été remis par Yves MANSILLON, Président de la CNDP, a fait le choix d'un prolongement de l'A12 par le tracé 2C'.
- Le Débat Public précité a été l'objet de 13 réunions entre février et juin 2006, mobilisant en moyenne 600 personnes par réunion. Tous les aspects de l'affaire ont été abordés : environnementaux, financiers, économiques, techniques, insertion dans l'environnement, etc., et la CNDP a conclu dans son rapport :
  - ✓ que l'enfouissement ou l'aménagement sur place de la RN 10 n'était pas de nature à répondre aux objectifs assignés au projet ;
  - ✓ **de prolonger l'A12 en site neuf**, soulignant l'idée qu'il serait très difficile de prolonger l'A12 par le Vallon du Pommeret et qu'il convenait de rechercher un tracé intermédiaire.
- Qu'a été actée l'idée de corriger l'erreur commise dans les années 1950, laquelle avait conduit à couper la ville de TRAPPES en deux avec la RN 10, en l'enfouissant sur 400 m au droit de la mairie, pour rétablir une continuité entre le sud et le nord de la ville.
- Qu'il convient de noter que cet enfouissement sur 400 m est évalué à 100 millions d'euros, à comparer aux 380 millions du prolongement de l'A12 sur 18 kilomètres.
- Qu'il ressort de ce qui précède, que l'aménagement projeté de la RN 10 en voie autoroutière entre TRAPPES et les ESSARTS-LE-ROI, aura pour conséquence un enfouissement de la RN 10 sur 3 kilomètres à COIGNIÈRES et deux fois 400 m aux ESSARTS-LE-ROI. Avec TRAPPES, cela conduira à un enfouissement de la RN 10 sur environ 4 200 m, pour un coût qui devrait être de l'ordre de **1 milliard d'euros, à comparer aux 380 millions d'euros** de l'estimation de la CNDP pour prolonger l'A12 en site neuf sur 18 kilomètres. On marche sur la tête et **c'est irresponsable**, car à

l'évidence les aspects techniques et financiers devraient prendre le pas sur le lobbying politique.

□ Que dans le droit-fil de cet aménagement de la RN 10 en voie autoroutière, il convient de prendre également conscience que :

- ✓ c'est reconduire l'erreur de TRAPPES des années 1950 en coupant COIGNIÈRES en deux ;
- ✓ que seule la transformation de la RN 10 en boulevard urbain comme suggéré par la CNDP, garantie la pérennité des activités commerciales de COIGNIÈRES, MAUREPAS et des ESSARTS-LE-ROI ;
- ✓ qu'une RN 10 transformée en voie autoroutière, c'est le spectre de la faillite de plusieurs centaines d'enseignes commerciales, avec à la clef la disparition de plusieurs milliers d'emplois sur les trois communes précitées. Je les estime à 4 000.

Par ailleurs, et pour faire suite à mon courrier portant sur le SDRIF et l'A12, M. Frédéric CUVILLIER, Ministre en charge des Transports, m'a répondu le 12 décembre 2012 (réf CP/A12017346 – D2013438) en tentant de justifier l'abandon du prolongement de l'A12.

En écrivant « l'absence de consensus au niveau local sur le choix d'un fuseau de passage, le coût de l'opération en l'absence de solution de financement correspondante, font que ce projet n'apparaît plus d'actualité ».

En m'excusant du jeu de mot, les deux arguments avancés **ne tiennent pas** la route. En effet, en 2006 ont été menés conjointement deux débats publics par la CNDP : l'A12 et l'A104.

Dans le projet de SDRIF, le premier est à ce stade abandonné, le second conservé. J'ai activement participé à ces deux débats en tant que Vice Président du Conseil Général des Yvelines. Sur l'A12, j'étais très actif car directement concerné par l'affaire et sur l'A104 je l'étais en tant qu'observateur.

□ S'il est vrai qu'il n'y a pas de consensus pour un fuseau sur l'A12, il en est de même sur l'A104, et si le Débat Public a été serein sur l'A12, il a été apocalyptique sur l'A104 : impossibilité pour le Président de la CPDP de prendre la parole, jets d'œufs et de tomates, etc.

De plus, un tel argument est une lapalissade, car existe-t-il en France un débat public qui dégage un consensus ?

□ Concernant le volet financier, je suis désolé, mais le bouclage de l'A104 a un coût supérieur à celui du prolongement de l'A12.

Cet argument ne tient donc pas également et ce d'autant plus que l'aménagement préconisé de la RN 10 aura un coût plus de deux fois supérieur à celui d'un prolongement de l'A12 en site neuf.

En fait, le vrai problème de l'abandon du prolongement de

l'A12 n'est pas là.

Il est tout simplement le résultat de lobbying mené dans deux enceintes différentes :

- ✓ À Matignon et au Ministère du Transport par des personnalités haut placées, lesquelles défendent leurs seuls intérêts particuliers ;
- ✓ Au Conseil Régional où les écologistes agissent dans ce sens en faisant du chantage lors du vote du budget au Président de la Région.

Avec l'affaire Jérôme CAHUZAC, nous sommes en pleine crise politique, et si je m'en tiens aux idées avancées par la majorité pour en sortir, je retiens le mot « République exemplaire » martelé par le Président François HOLLANDE et « référendum sur la moralisation de la vie politique » suggéré par le Président du Parti Socialiste Harlem DESIR.

Et bien, le lobbying qui conduit (les copains des copains !) à prendre des décisions **qui bafouent le bon sens et l'intérêt général au profit du seul intérêt particulier** est une démarche qui tourne le dos à une République exemplaire et ce n'est pas moral.

Aussi, si M. Frédéric CUVILLIER et M. Jean-Paul HUCHON ne reconduisaient pas le fuseau de l'A12 du dernier SDRIF dans l'actuel projet du Schéma Directeur, je ne pourrais en tirer comme conclusion que la parole du Président de la République n'est que du vent pour amuser les Français en attendant des jours meilleurs.

Avec l'A12, M. François HOLLANDE pourrait mettre ses actes en adéquation avec ses vœux. Un simple appel téléphonique auprès de M. Frédéric CUVILLIER devrait suffire ! Faute de quoi, l'éthique qui était celle du Général de Gaulle, sera une nouvelle fois foulée au pied !

Pour conclure, j'estime que supprimer du SDRIF le tracé de l'A12 est **une injure au bon sens et même un crime**, car une telle décision aura également pour conséquence dans les années à venir, des milliers de morts et de handicapés et donc la poursuite de l'hécatombe qui jalonne la RN 10 depuis 1965.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande **que le prolongement de l'A12**, prévu depuis 1965, soit rétabli dans le projet de SDRIF 2013. Ne pas le faire serait une atteinte à l'intérêt général et un gage donné à ceux qui privilégient leurs seuls intérêts particuliers. J'ajoute que réinscrire ce tracé préserve l'avenir et ne coûte pas, à ce stade, un euro à l'État et à la Région. Ces derniers n'ont pas le droit de gommer d'un trait de plume, les décisions du Ministre Dominique PERBEN, suite à l'important Débat Public organisé par la CNDP en 2006.

Je demande également au Ministre de l'Équipement et des Transports, M. Frédéric CUVILLIER, qu'il sollicite la Direction des Routes, afin d'étudier et de chiffrer un passage en tunnel au niveau du tracé 3D, tel que je le lui ai proposé par mon courrier du 26 décembre 2012. »

**Henri PAILLEUX**  
**Maire de COIGNIÈRES**

## Succès assuré pour le vide-grenier



Chaque année, le **vide-grenier** organisé par la Ville déplace plusieurs centaines d'amateurs de chine en tout genre. Dimanche 2 juin, ce rendez-vous n'a pas dérogé à la règle : 106 exposants avaient dressé leurs étals pour le plus grand plaisir des visiteurs, proposant une kyrielle de bibelots, jeux, livres, CD, DVD, vêtements, linge de maison, vaisselle, tableaux... L'occasion de consommer à



prix légers, mais aussi d'alléger ses placards au profit de nouveaux acquéreurs.

Et, côté animation, les vendeurs et consommateurs de la buvette ont particulièrement apprécié le service barbabapa et popcorn, offert en partenariat avec le restaurant Buffalo Grill.

Rendez-vous au printemps 2014, sur le parking de la Gare.

## Fermeture estivale de la Poste

Le bureau de Poste de Coignières est fermé au public pendant la période estivale. Toutes les opérations peuvent être effectuées à l'agence postale de Maurepas, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h15.

**Contact : 36 31 - [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)**

## Rendez-vous avec l'histoire

La fin de la seconde Guerre Mondiale et l'Appel du Général de Gaulle constituent deux dates historiques que le Maire célèbre chaque année.

L'anniversaire de **la Victoire du 8 Mai 1945** demeure un témoignage de fidélité à la mémoire des soldats défunts, que la Municipalité et la Section des Anciens Combattants de Coignières expriment par un recueillement devant le Monument aux Morts.

Mais ce rassemblement constitue également un devoir, comme l'exprimait en substance Henri Pailleux : **« Il est grave de ne pas préserver le souvenir de la seconde guerre mondiale, car il y a là quelque chose de sacré à protéger et à transmettre pour que jamais ne revienne une telle tragédie dans l'histoire des hommes ; ce n'est pas de l'histoire, c'est de la philosophie et, au-delà, de la prévention ».**

Enfin, devant le monument de mémoire collective La Malmedonne et aux côtés de nombreuses personnalités politiques et militaires locales, le premier magistrat a rendu hommage au Général de Gaulle et à son Appel du 18 juin 1940, saluant des valeurs qui demeurent aujourd'hui : **« l'ardeur toujours renouvelée, la question du choix, de l'engagement et de l'effort commun, qui restent d'une grande actualité dans un monde en crise, lourd de menaces ».**





## La gym bien-être



Les amateurs de gymnastique douce pourront, dès la rentrée, profiter de ses bienfaits, grâce aux séances prodiguées par un professeur kinésithérapeute.

**La gym douce santé**, gymnastique holistique axée sur le bien-être, permet une meilleure conscience du corps et aide à lutter contre le stress au quotidien, par la relaxation, la respiration, les étirements, l'automassage, associés à une musculation douce.

Les cours de Gym Douce Santé, ouverts à partir de 15 ans\*, se dérouleront chaque vendredi de 9h à 10h30 à l'Espace Alphonse Daudet.

La capacité d'accueil maximale de la séance est fixée à 16 personnes, afin de permettre un travail personnalisé, ciblé et adapté aux besoins et attentes de chacun.

L'adhésion annuelle est de 12 € et la cotisation trimestrielle s'élève à 95 €.

**Contact : Isabelle Montardier - 06 83 39 57 79**  
**imontardier@numericable.fr ou eveleroy@free.fr**

(\* ) Avec autorisation parentale pour les adhérents mineurs.

## Sécurité renforcée

A l'approche des départs en vacances, et face à la recrudescence des cambriolages, la plus grande vigilance des résidents est recommandée. Parmi les mesures de précaution permettant un renfort de sécurité, la Ville est partenaire du l'opération « **Tranquillité Vacances** ».

Opérationnel toute l'année, ce dispositif assure une surveillance quotidienne de votre résidence pendant votre absence, grâce aux passages fréquents et réguliers de la **police municipale** et de la **police nationale**.

Pour bénéficier de ce **service gratuit**, il vous suffit de remplir un des formulaires disponibles au bureau de police municipale, à l'accueil de la Mairie, ou en téléchargement sur le site de la ville **www.coignieres.fr/rubrique Actualités**.

Parallèlement, il convient de respecter quelques précautions pour renforcer la sécurité de vos biens pendant votre absence :

> **Protection des accès** : Vérification et renforcement éventuel du verrouillage des portes, fenêtres et portails - Installation recommandée d'un système d'alarme - Absence d'identité et adresse sur les trousseaux de clés - Changement immédiat des serrures en cas de perte ou de vol des clés...

> **Protection des biens** : Absence de sommes d'argent importantes laissées au domicile - Listing des objets précieux et de valeur avec leurs photos et factures respectives - Relevé des numéros de série des chèquiers et cartes de crédit - Éventuelle mise en lieu sûr des objets précités dans un coffre en banque...

**Renseignements complémentaires :**

**Police Municipale - Centre commercial « le Village »**  
**01 34 61 69 27 - 06 80 32 56 60**  
**police.coignieres@wanadoo.fr**

## La balle jaune rebondit

Fort de ses 300 joueurs, le Tennis Club de Coignières fait montre de dynamisme et poursuit son opération d'ouverture en direction **des entreprises locales**.

Le concept : offrir la possibilité aux salariés de tous niveaux de venir échanger la balle dans le cadre de leur activité professionnelle, à l'horaire de leur choix, pendant la pause-déjeuner ou en fin de journée, par exemple.

Les avantages pour l'entreprise sont notables, puisque cette pratique contribue à développer l'esprit d'équipe, renforcer la cohésion sociale, favoriser les rencontres interentreprises, etc...

Côté tarif, le club propose des offres attractives et ciblées selon la formule sélectionnée et le nombre de participants, avec la possibilité de participer à des compétitions, des séminaires et animations.

Ce nouveau service sera ouvert dès le mois de septembre. Pour rappel, le TCC est doté de sept courts de tennis couverts et extérieurs avec éclairage, accessibles 24h/24 sur réservation via internet, d'un club house avec bar, douches et vestiaires, et dispose d'une équipe pédagogique de trois moniteurs brevetés d'état.

**Contact : Tennis Club - Impasse de la Faisanderie**  
**01 34 61 32 72**

**tc.coignieres@fft.fr - www.club.fft.fr/tc.coignieres**



## A noter

Tous les acteurs de la vie associative caritative, culturelle et sportive vous accueilleront samedi 7 septembre de 10h à 13h et de 14h à 18h, à l'occasion du **Forum des Associations**, pour vous présenter leurs activités et recueillir vos inscriptions à l'Espace Alphonse Daudet.

Parallèlement, pour faciliter et orienter votre choix, l'annuaire **Mes Loisirs en Poche**, diffusé sur la Ville et téléchargeable sur le site **www.coignieres.fr**, recensera toute l'offre associative.

## Démarchage abusif

Plusieurs Coignériens, particuliers et responsables d'enseignes, ont fait l'objet d'un démarchage commercial abusif de la part de sociétés revendiquant une collaboration avec la Mairie de Coignières.

Or, la Ville rappelle qu'elle n'accorde aucune accréditation relative à toute prospection commerciale de toute nature. Les résidents et commerçants sont donc invités à faire preuve de vigilance et de prudence face à toute sollicitation.

**En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service communication en Mairie au 01 30 13 17 79**  
**communication@coignieres.fr**

# Les décisions municipales majeures

## Conseil Municipal du 15 février

- Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2013 (il est donné acte de ce Débat par l'Assemblée délibérante).
- Avis favorable sur le nouveau Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les Yvelines 2012-2018 – (délibération adoptée à l'unanimité).

## Conseil Municipal du 28 février

- Approbation du compte de gestion du Budget Principal 2012 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Compte administratif du Budget Principal 2012 : Excédent de 2 477 978,29 € – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote).
- Approbation du Compte de gestion du Budget Eau 2012 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Compte administratif du Budget Eau 2012 : Excédent de 17 243,13 € – (délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote).
- Approbation du Compte de gestion du Budget Assainissement 2012 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Compte administratif du Budget Assainissement 2012 : Excédent de 83 278,32 € – (délibération adoptée à l'unanimité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire s'est retiré au moment du vote).
- Demande d'autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissements dans la limite de 25 % du Budget primitif 2012, pour un montant total de 80 000 €, en vue des acquisitions suivantes : matériels pour assurer l'entretien des espaces verts, matériels techniques de bricolage et camion type master – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Autorisation donnée à M. le Maire ou à l'Adjoint délégué, pour la signature des avenants aux marchés des travaux d'extension et de réhabilitation de l'hôtel de ville, ayant ou non une incidence financière, suite à l'avis favorable en date du 15 février 2013 de la commission d'appel d'offres relatif à ces marchés – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).
- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale pour le projet de crèche multi-accueil – (délibération adoptée à l'unanimité).

## Conseil Municipal du 11 avril

- Budget principal : Affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2012, en priorité pour investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) à hauteur du besoin de financement, soit 1 819 936,36 €, et pour un solde en fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté), de 1 214 132,38 € – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).
- Budget eau : Affectation du résultat de clôture du compte administratif, soit 7 087,11 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Budget assainissement : Affectation du résultat de clôture du compte administratif, soit 4 243,13 €, à la section d'exploitation au compte 002 (résultat d'exploitation reporté) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Budget primitif 2013 – Budget principal – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).
- Approbation du Budget primitif 2013 – Budget eau – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du Budget primitif 2013 – Budget assainissement – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Décision d'abaisser la fiscalité locale de 10 % pour 2013 et de réduire les nouveaux taux de fiscalité des quatre taxes directes locales de la façon suivante : Taxe d'Habitation : 12,83 % ; Taxe Foncier Bâti : 9,11 % ; Taxe Foncier Non Bâti : 57,87 % ; Contribution Foncière des Entreprises : 16,42 % – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement de subventions de fonctionnement à plusieurs associations ou organismes, soit le C.C.A.S. : 352 000 € ; l'Amicale du personnel communal : 65 810 € ; le Comité des Fêtes : 37 750 € ; le Coignièrès Foyer Club – Culture & Sport : 31 000 € ; le Football Club de Coignièrès : 62 415 € ; la crèche familiale (Croix Rouge Française) : 500 000 € ; la halte-garderie (Croix Rouge Française) : 54 000 € – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 15 200 €, incluant 6 800 € de subvention exceptionnelle, à l'Association Pour le Développement Économique de Coignièrès (APDEC) – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions – MM. Pailleux, Sevestre, Rofidal et Menthon n'ont pas pris part au vote).
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 2 190 € à l'association « Les Archers de Coignièrès » – (délibération adoptée à l'unanimité – Mme Evrard et M. Breyné n'ont pas pris part au vote).
- Versement d'une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association « Club Course à Pieds Coignièrès » – (délibération adoptée à l'unanimité – M. Giraudet n'a pas pris part au vote).
- Demande de subventions pour la rénovation du revêtement synthétique du terrain de grands jeux situé rue du Moulin à Vent, auprès du Conseil Général des Yvelines et de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'opération – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Passation d'une convention de rénovation et de mise à disposition gratuite du terrain synthétique de grands jeux de l'Espace Alphonse Daudet, pour les élèves du Collège la Mare aux Saules – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation du prix des places de la saison culturelle 2013/2014 : tarif plein (19,50 €), réduit (16,50 €), groupe +10 personnes



(16,50 €), scolaires et -18 ans (8,50 €), jeune public (5,50 €), abonnement 4 spectacles (65 €), abonnement 6 spectacles (80 €), abonnement 9 spectacles (105 €), spectacle hors abonnement -18 ans (15 €) ; ateliers théâtre adultes (80 €

l'année) et ateliers théâtre -18 ans (50 € l'année) – (délibération adoptée à l'unanimité).

- Demande de report de l'application de la réforme relative aux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 et demande à l'État de compenser la charge financière induite par cette réforme – (délibération adoptée à l'unanimité).

## Conseil Municipal du 24 mai

- Approbation de la convention à intervenir avec la société « Neige – Soleil – Tourisme – Loisirs » (N.S.T.L.) en vue de l'organisation des classes de neige 2014 à Saint-Michel de Chaillol (Hautes-Alpes). Fixation du montant de la participation de la commune à 70,00 € par jour et par personne. Fixation de la participation financière des familles suivant la grille des quotients familiaux – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Décision d'abaisser les tarifs de la restauration scolaire de 10 %, à compter de la rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2013 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Décision d'abaisser les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée de 10 %, à compter de la rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2013 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Décision d'abaisser les tarifs du centre de loisirs de 10 %, après la fin de la période scolaire au 8 juillet 2013 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Tirage au sort, réalisé publiquement, à partir de la liste électorale de la Commune, de neuf électeurs appelés à constituer la

liste préparatoire pour la formation du Jury d'Assises 2014.

- Fixation à 45 € de la tarification des plaquettes d'identification du Jardin du souvenir (site cinéraire accueillant les cendres des défunts) situé dans le Cimetière du Pont de Chevreuse – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Transfert provisoire de la Halte-garderie dans les locaux du centre de loisirs « La Farandole » pendant toute la durée des travaux de création de la Crèche multi-accueil, jusqu'à la fin des dits travaux prévue début 2014 – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Passation d'avenants aux marchés des travaux d'extension et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville pour les lots (3) Terrassement – gros œuvre, (4) Charpente bois – couverture, (6) Menuiseries extérieures – verrière, (8) Menuiserie intérieure, (9) Serrurerie – Métallerie, (11) Plafonds suspendus, (13) Peinture, (16) Aménagements extérieurs – VRD, (17) Ascenseur, (19) Chauffage ventilation, (20) Électricité – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).

## Le Carnet des Coigniériens

### - Bonheur -

- 13/02/2013** GUILLEMANT Annalyne  
**23/02/2013** SOUMBOUNOU Idriss  
**25/02/2013** VANDEROSTYNE Axel  
**02/03/2013** AHMAD Kassim  
**02/03/2013** PRUNGET Léa  
**24/03/2013** ROUSSEL Tom  
**28/03/2013** LOSCHUTZ Clara  
**17/04/2013** BOURGEOIS Enzo  
**18/04/2013** TEIXEIRA CARDOSO Leonardo  
**01/05/2013** DA CUNHA Liam  
**01/05/2013** RÉSIN Chris  
**03/05/2013** BOUTAYEB Nadia  
**09/05/2013** NIAKATÉ Aïssé  
**24/05/2013** TRIBOUT Melvynn  
**08/06/2013** FERREIRA Lucas  
**18/06/2013** MANARANCHE Chris  
**20/06/2013** BUDZICH Chiara

### - Félicitations -

- 16/02/2013** Martine MARÉCHAL et Jean BRUN  
**23/02/2013** Tânia MELO RODRIGUES et Sérgio ELISBÃO CORDEIRO  
**13/04/2013** Aïssatou SOW et Teguella BA

- 30/04/2013** Natalia SOLER et Éric NABET  
**18/05/2013** Claire LAPRIE et Xavier CALUT  
**15/06/2013** Nathalie BIGOT et Jean LORENZO

### - Regrets -

- 13/02/2013** ORTALDA Maurice, à l'âge de 80 ans  
**17/03/2013** CAP Liliane, née BROCARD, à l'âge de 71 ans  
**17/03/2013** DUCHEMIN Catherine, née GESLIN, à l'âge de 59 ans  
**20/03/2013** GORLIER Michel, à l'âge de 79 ans  
**03/04/2013** HOTTELET Alphonse, à l'âge de 82 ans  
**22/04/2013** GAUTIER Gilbert, à l'âge de 83 ans  
**26/04/2013** JEAN Yvonne, née KIRSCH, à l'âge de 96 ans  
**16/05/2013** DEVINCK Fernande, née FOURNIVAL, à l'âge de 89 ans  
**27/05/2013** SAINTE-ROSE Berthe, à l'âge de 54 ans  
**20/05/2013** GALLIOT Renée, née SIGURET à l'âge de 89 ans  
**03/06/2013** RIBEIRO Dominique, à l'âge de 47 ans  
**03/06/2013** WINCKEL Andrée, née LEGAL à l'âge de 102 ans  
**14/06/2013** HANIN Gilles, à l'âge de 68 ans

## Tribune libre



*Ce bulletin d'information donne un espace d'expression aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.*

### **Imbroglie municipale : de la maison médicale à la baisse des impôts**

Dans notre dernier bulletin d'information « **Coignièrès pour Tous vous en dit plus** » du mois de juin 2013, que vous pouvez aussi lire sur notre blog [www.coignierespourtous.net](http://www.coignierespourtous.net), nous avons décidé de donner la parole aux médecins afin que chacun d'entre vous puisse se faire un avis sur le dossier de la maison médicale. Notre rencontre avec eux, ainsi que les documents que nous détenons tendent à prouver que cette affaire a été particulièrement mal gérée par le maire tant sur la forme que sur le fond. En effet, il s'avère qu'aucune réunion de concertation pour évaluer les besoins n'a eu lieu entre lui, l'architecte et les praticiens avant de lancer l'opération. Ces derniers ont découvert un projet quasiment ficelé sur lequel il semblait bien difficile de revenir. L'importance des espaces communs, inutiles et coûteux, les inquiète d'emblée. Tandis que le prix du loyer qui s'envole par rapport à la promesse initiale achève de sceller le désaccord. Alors que les travaux débutent, nous n'avons aucune certitude que la structure ne restera pas en partie vide, ce qui serait préjudiciable à la pérennité d'une médecine diversifiée et de qualité dans notre ville. Notre groupe, qui s'est beaucoup investi sur le sujet, regrette cette situation et espère qu'au moment où vous lirez ces lignes une solution préservant l'intérêt général aura été trouvée.

Il est vrai que notre maire semble plus préoccupé par sa réélection si l'on en croit l'inscription au budget 2013 de la baisse des impôts et des tarifs municipaux de 10%. Il fallait sûrement faire oublier la dépense de plus de 6 000 000 € pour l'extension-restructuration de la mairie et l'ardoise des 4 000 000 € d'emprunts à rembourser sur vingt-cinq ans. A y regarder de plus près, le cadeau électoral n'est qu'un leurre dans la mesure où nous avons depuis le début de la mandature trop payé. Nous estimons ce prélèvement à près de 200 000 € par an, soit évidemment beaucoup plus que ce qui nous est aujourd'hui redistribué. Il aurait pu être évité sans mettre en cause l'ensemble du programme d'investissement. Vous pourrez aussi constater que la baisse des tarifs ne s'applique pour le centre des loisirs qu'à partir du mois de juillet et pour les autres services (restauration scolaire, garderies et études) à partir de septembre. Aucun rattrapage, sous quelle que forme que ce soit, n'est à ce jour prévu ! Si la même équipe gagne l'élection de mars 2014, il ne lui restera plus qu'à augmenter les impôts au budget suivant, comme elle le fit en 2008 (+ 5%), et le tour sera joué. A l'orée de l'été, nous vous souhaitons à chacune et à chacun quelques moments de détente et de plaisir. Si vous ne partez pas en vacances, nous vous invitons à une promenade estivale sur le GR 11 qui devrait bientôt retrouver tout son charme après la coupe de nombreux arbres et les dégâts du débardage.

**Madeleine Andréani, Thiéry Chabas, Didier Fischer,  
Patricia Montout-Bellonie, Alain Oger  
(conseillers municipaux de la liste d'opposition  
Coignièrès pour Tous),  
le mardi 18 juin 2013**

## Présentation de la saison du Théâtre Alphonse Daudet avec **Les Grooms**

Spectacle ouvert à tous,  
sur réservation des billets à l'accueil du Théâtre,  
à partir du 2 septembre

**Mardi 17 septembre à 20h**



La Municipalité vous souhaite  
de très agréables vacances d'été.

